

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS DU 12 AVRIL 2021

À une séance ordinaire de conseil de la municipalité de Montcalm tenue à huis clos le 12 avril 2021, à 20 heures, par voie de conférence virtuelle, étaient présents les conseiller(ère)s:

Denis Courte	Pierre Bertrand	Suzanne Dyotte
Richard Pépin	Richard Tees	Huguette Drouin.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Steven Larose.

Assiste également à la séance par voie de conférence virtuelle, Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

21-04-62

CONSIDÉRANT le décret N° 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant les séances du conseil dont l'obligation de rendre publique toute séance, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence virtuelle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu unanimement :

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence virtuelle;
- Que la séance sera enregistrée et diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Montcalm;
- Que l'enregistrement de la séance sera déposé sur le site Internet de la municipalité de Montcalm.

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire à huis clos ouverte.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

Le maire a fait mention du décès de M. Gaston Rivest survenu le 30 mars et du décès de M. Yves Thérien le 7 avril.

M. Rivest a été un citoyen très impliqué en ce qui a trait à la culture et aux loisirs sur le territoire de Montcalm. Aimé et connu de tous par son dévouement exceptionnel et son implication année après année dans la Famili-Fête.

M. Thérien a occupé le titre de maire durant une période de 6 ans (1987-1993) et le titre de conseiller municipal pendant 2 ans (1999-2001). Cet homme très impliqué en politique a travaillé sur le système d'élection municipale quant au terme des mandats et à la création des 6 districts électoraux de Montcalm. L'honneur lui revient aussi quant à la création de la bibliothèque. Ce maire dévoué a fait verbaliser plusieurs chemins et rues entre autres dans le domaine du Mont-Blanc et le secteur du Lac Verdure.

Un moment de silence est demandé par le maire par respect pour les défunts et les familles.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-04-63

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 avril 2021 tenue à huis clos et enregistrée.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte via la page Facebook.

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

21-04-64

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 8 mars 2021.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, informe que malgré un printemps hâtif cette année, il ne faut pas oublier que durant la période de dégel des restrictions s'appliquent quant à l'émission des permis de construction.

Suzanne Dyotte, responsable des communications et des aînés, revient sur les rencontres des dernières semaines:

- Prévoyance envers les aînés des Laurentides relativement une formation pour devenir *Éclaireurs* et contribuer au filet de sécurité sociale permettant de mobiliser et d'impliquer les bénévoles entourant les aînés;
- Municipalités amies des Aînés (MADA) pour les municipalités de moins de 5 000 habitants;
- Persévérance scolaire et réussite éducative dans les Laurentides (PREL) pour les enfants d'âge scolaire;

- Concert action Soutien Autonomie des Laurentides (CASA), relativement l'application 211 Grand Montréal afin de découvrir gratuitement les programmes et services sociaux de proximité.

Pierre Bertrand, conseiller responsable du développement économique, informe que les camions de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest (RIMRO) ont endommagé à 3 reprises des chemins privés en période de dégel. Le conseil d'administration de la RIMRO a statué que la responsabilité revient aux citoyens quant à la réparation des chemins privés. Les bacs doivent être positionnés à des endroits spécifiques et accessibles permettant aux camions d'effectuer les collectes sans s'enliser dans la boue et endommager les chemins. Les citoyens doivent assurer le bon état des chemins en tout temps, mais surtout en période de dégel.

À la suite d'une rencontre avec Groupe Laverdure Construction, chargé des travaux d'agrandissement et de réfection de l'hôtel de ville, les travaux devraient être réalisés selon les délais prescrits, soit finalisés en décembre 2021, malgré les circonstances exceptionnelles reliées à la COVID-19.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, revient sur la réunion virtuelle avec le groupe en culture de la MRC des Laurentides et fait mention des contraintes difficiles reliées à la COVID-19 qui complique l'organisation et la réalisation des projets culturels.

Steven Larose, maire, informe que le 1^{er} mai, se déroulera le 1^{er} écocentre mobile de l'année à Montcalm. Qu'à cette date, il y aura du compost de disponible à l'hôtel de ville pour les résidents. Premier arrivé, premier servi à titre d'un voyage de remorque 4X8 maximum par adresse. De plus, l'écocentre d'Huberdeau sera ouvert tous les samedis à compter de cette même date et que celui de Mont-Tremblant sera ouvert 7 jours sur 7 jours à compter du 9 mai.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

21-04-65

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier, au courant du mois de mars 2021, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 7 977.42 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

21-04-66

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 98 390.18 \$ et d'effectuer les paiements relatifs:

- Aux chèques N°: 137 à 141 (chèques 133, 136 et 140 annulés) et
- Aux fournisseurs personnalisés ci-dessous via AccèsD Affaires :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	REFERENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE - MARS		
	BELL CANADA	146.09 \$	SERVICES TELECOPIEUR
	BELL MOBILITÉ	162.00 \$	SERVICES CELLULAIRES
	HYDRO-QUÉBEC	1 140.58 \$	ÉLECTRICITÉ BUREAU
	HYDRO-QUÉBEC	405.04 \$	ÉLECTRICITÉ GARAGE
	HYDRO-QUÉBEC	1 741.51 \$	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	457.18 \$	ÉLECTRICITÉ CASERNE/BIBLIO
	HYDRO-QUÉBEC	230.25 \$	ÉCLAIRAGE RUE PRINCIPALE
	HYDRO-QUÉBEC	937.67 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	ULTRAMAR	101.54 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	6 581.84 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	1 530.90 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	2 312.02 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	12 226.66 \$	EMPLOYÉS ET MEMBRES DU CONSEIL
	LA CAPITALE	396.56 \$	ASSURANCE COLLECTIVE
	TOTAL PAYÉ EN MARS	28 369.84 \$	

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	REFERENCE
	À PAYER POUR LE MOIS DE AVRIL		
	• PAR CHÈQUE		
137	COMBEQ	436.91 \$	COTISATION ADHÉSION INSPECTEUR
138	FMQ	1 501.58 \$	FORMATIONS POUR L'INSPECTEUR
139	PAUL LANTHIER EXTINCTEUR INC.	86.23 \$	VÉRIFICATION ANNUELLE DES EXTINCTEURS
141	DANIEL TÊTREAUULT, CPA INC.	6 726.04 \$	RAPPORT DE L'AUDITEUR 2020
	SOUS-TOTAL PAIEMENTS PAR CHÈQUE	8 750.76 \$	
	• VIA PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - ACCÈSD		
	LABORATOIRE H2LAB BIO SERVICE	135.67 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	GUYLAIN CHARLÉBOIS	150.00 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	LIBRAIRIE CARPEDIEM	145.69 \$	ACHAT DE LIVRES
	SIMAG INFORMATIQUE	172.47 \$	SUPPORT INFORMATIQUE À DISTANCE
	L'INFORMATION DU NORD	306.98 \$	AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR N° 193-4-2021
	ÉNERGIE SONIC INC.	783.78 \$	HUILE À CHAUFFAGE
	GROUPE CENTRAL	638.11 \$	SERVICE DE SUPERVISION - SYSTÈME D'ALARME
	MÉNAGE TREMBLANT NET INC.	770.33 \$	ENTRETIEN MÉNAGER
	CENTRE D'HYGIÈNE	66.81 \$	PAPIER À MAIN ET HYGIÉNIQUE
	MRC DES LAURENTIDES	274.21 \$	TÉLÉPHONE POLYCOM POUR LE POSTE DE VOIRIE
	CNESST	96.50 \$	AJUSTEMENT DE LA COTISATION ET DES FRAIS
	RINOL	30 282.75 \$	2E VERS. DE LA QUOTE-PART 2021
	SOLUTIA TÉLÉCOM	344.87 \$	RÉPARATION DU CELLULAIRE
	DAVE T. REYNOLDS-MONT BLANC EXCAVATION	402.41 \$	RÉPARATION CHEMIN DE LUCERNE
	JÉRÉMIE MARTIN	241.44 \$	REMBOURSEMENT ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL
	JEAN-PHILIPPE ROBIDOUX	569.12 \$	HONORAIRES SERVICES-CONSEILS EN URBANISME
	GILBERT P. MILLER & FILS	1 830.51 \$	ENTRETIEN ET RÉPARATION DES CHEMINS
	GILBERT P. MILLER & FILS	747.34 \$	6e VERS. DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS
	GILBERT P. MILLER & FILS	16 633.05 \$	6e VERS. DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD
	EXCAVATION D.M.O. INC.	6 438.60 \$	6e VERS. DÉNEIGEMENT DU SECTEUR VERDURE
	SOUS-TOTAL PAIEMENTS EN LIGNE	61 030.64 \$	
	• VISA DESJARDINS		
	CANADIAN TIRE	34.48 \$	GLACIÈRE POUR TRANSPORT DES ANALYSES D'EAU
	BUREAU EN GROS	76.84 \$	FOURNITURES DE BUREAU
	ZOOM	23.00 \$	PLATEFORME VIDÉO CONFÉRENCE - COVID 19
	ÉQUIPEMENT DE BUREAU ROBERT LÉGARE	104.62 \$	FOURNITURE DE BUREAU
	SOUS-TOTAL VISA	238.94 \$	
	TOTAL À PAYER POUR AVRIL	70 020.34 \$	
	GRAND TOTAL DE LA LISTE	98 390.18 \$	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2021

21-04-67

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de mars 2021.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.4 ANNULATION DE LA FAMILI-FÊTE 2021

21-04-68

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'annuler la Famili-Fête 2021 et le spectacle de pyrotechnie.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

21-04-69

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement N° 196-2002 tel qu'amendé, le mandat d'Amélie Diamond, Anick Tassé, Carole Charles et Pierre Léger du Comité consultatif d'Urbanisme se termine;

CONSIDÉRANT QUE ces derniers veulent renouveler leur mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes, à titre de membres du Comité consultatif d'Urbanisme, pour une période de 2 ans: Amélie Diamond, Anick Tassé, Carole Charles et Pierre Léger.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 AUTORISATION D'ÉMETTRE UN PERMIS DE CONSTRUCTION POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA RÉFECTION DE L'HÔTEL DE VILLE

21-04-70

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a adopté le règlement d'emprunt pour l'agrandissement et la réfection de l'Hôtel de Ville N° 340-2020;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de rénovation / agrandissement a été octroyé par résolution N° 21-03-57 à *Groupe Laverdure Construction Inc.* selon les plans et devis fournis par M. Vladimir Svetlik;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande d'approbation du PIIA pour l'agrandissement de l'hôtel de ville, tel que présenté, conditionnellement à la conformité de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté par résolution N° 20-09-181 la demande d'approbation du PIIA pour l'agrandissement de l'hôtel de ville, tel que présenté, conditionnellement à la conformité de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser le responsable en urbanisme à délivrer un permis de construction pour l'agrandissement la réfection de l'hôtel de ville;
- D'autoriser la signature dudit permis par le directeur général.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.3 DEMANDE D'APPROBATION POUR LA RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 375, CHEMIN DU LAC-VERDURE SUD DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA SUR LE LOT: 5 864 923, MATRICULE: 2998 82 4650

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.4 DEMANDE D'APPROBATION POUR LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AU 99, CHEMIN DU LAC-CARIBOU EST DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA SUR LE LOT : 5 864 865, MATRICULE : 3099 50 4154

21-04-71

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour le changement du revêtement extérieur a été déposée pour le bâtiment principal localisé au 99 chemin du Lac-Caribou Est, lot : 5 864 865;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du Règlement numéro 251-2008 intitulé « Plans d'implantation et d'intégration architecturale » (PIIA) ont été analysés dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement proposé rencontre l'article 2.2.2.5 en ce qui a trait aux matériaux de revêtement choisi donnant priorité au bois ou aux matériaux imitant le bois, ainsi que le choix de couleur qui doit être sobre;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur des murs du bâtiment principal est actuellement en vinyle gris pâle et qu'il s'agit d'un matériau maintenant prohibé sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur proposé pour les murs sera le Canexel de couleur Renard roux et les cadrages de couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de changement de revêtement extérieur du bâtiment principal au 99, chemin du Lac-Caribou Est, lot 5 864 865;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de changement de revêtement extérieur du bâtiment principal au 99, chemin du Lac-Caribou Est, lot 5 864 865.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

7.5 DEMANDE D'APPROBATION POUR LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AU 183, CHEMIN DU LAC-VERDURE NORD DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA SUR LE LOT: 5 864 948, MATRICULE: 2998-26-2206

21-04-72

CONSIDÉRANT QU'une demande pour le changement de revêtement extérieur d'un bâtiment principal a été déposée pour le bâtiment principal localisé au 183, chemin du Lac-Verdure Nord, lot : 5 864 948;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du Règlement numéro 251-2008 intitulé « Plans d'implantation et d'intégration architecturale » (PIIA) ont été analysés dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement proposé rencontre l'article 2.2.2.5 en ce qui a trait aux matériaux de revêtement choisi donnant priorité au bois ou aux matériaux imitant le bois, ainsi que le choix de couleur qui doit être sobre;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de revêtement extérieur des murs du bâtiment principal sont actuellement en Canexel brun et en crépis au niveau du rez-de-jardin;

CONSIDÉRANT QUE le matériau de revêtement extérieur proposé pour les murs sera le Canexel de couleur beige sable;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur proposé pour les murs de béton au niveau de la fondation sera une imitation de pierre sous forme de béton de couleur grise sur 36 pouces à partir du sol;

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure a été acceptée selon la résolution 19-10-189 concernant les marges et distance du bâtiment principal. Le balcon avant ne doit en **aucun cas être agrandi ou empiété davantage sur les marges de recul actuelles**, suite à la demande du propriétaire de mettre le balcon avant tout au même niveau;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront être réalisés dans les délais prescrits, soit un an suite à l'émission du permis, afin de répondre au règlement de zonage 193-202, article 5.2.4 sur l'agencement des matériaux de revêtement.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de changement de revêtement extérieur du bâtiment principal au 183, chemin du Lac-Verdure Nord, lot : 5 864 948;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de changement de revêtement extérieur du bâtiment principal au 183, chemin du Lac-Verdure Nord, lot : 5 864 948.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 MANDATER HYDRO-QUÉBEC POUR LES TRAVAUX TOUCHANT L'ÉCLAIRAGE DES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES

21-04-73

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm procédera à la modernisation de ses luminaires de rues en 2021;

CONSIDÉRANT QUE le fait qu'avant de moderniser l'ensemble des luminaires, la municipalité a fait appel à ses citoyens afin de déterminer la pertinence de l'existence de certains luminaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire effectuer le branchement, le débranchement et/ou le déplacement de certains luminaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de mandater Hydro-Québec pour les travaux touchant l'éclairage des voies publiques municipales :

- Retrait des luminaires suivants:

<u>Emplacement / Intersection</u>	<u>Poteau N°</u>
Lac-Rond Sud (en face du N° civique 64)	120
Montée de Montcalm (près du N° civique 108)	16
Montée de Montcalm (Lac-des-Pins)	108
Montée de Montcalm (près du N° civique 1450)	326

- Déplacement des luminaires suivants:

<u>Emplacement initial</u>	<u>N°</u>	<u>Nouvel emplacement</u>	<u>N°</u>
Lac-Rond Sud (près du N° 780)	189	En face du 540 Lac-Rond Sud	166
Lac-Earl Est (près du N° 453)	10	Intersection Earl / Caribou Est	
Lac-Earl Est (près du N° 481)	11	Intersection Earl / Earl Ouest	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

8.2 NETTOYAGE PRINTANIER DES RUES

21-04-74

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser le nettoyage printanier des rues par balayage mécanisé:

- Du secteur Montcalm par *Les entreprises Jeroca Inc.* pour la somme de 9 450 \$ taxes en sus;
- Du secteur du Lac Verdure par l'intermédiaire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

8.3 OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR UN TRONÇON DU CHEMIN LAROSE ET UN TRONÇON DU CHEMIN MORGAN

21-04-75

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres, 1 soumission a été reçue dans les délais impartis;

CONSIDÉRANT QUE le seul soumissionnaire, *Uniroc constriction Inc.*, répond aux exigences sur la conformité et les conditions d'accomplissements du contrat concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité :

- D'octroyer le contrat pour les travaux de pavage sur un tronçon du chemin Larose et un tronçon du chemin Morgan à *Uniroc constructions Inc.* Pour la somme de 56 364.42 \$ taxes incluses;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents en lien avec ce contrat;

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.4 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR CERTAINS TRONÇONS DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

21-04-76

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'infrastructures sur certains tronçons du réseau routier municipal.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

10.1 CAMP DE JOUR 2021 - CAMP DES DÉBROUILLARDS

21-04-77

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm n'a pas de service de camp de jour et que la majorité des enfants fréquentait le camp de jour de la municipalité d'Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Huberdeau n'offre plus de service de camp de jour depuis 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Camp des Débrouillards a soumis une offre de service pour un camp de jour au montant de 995 \$ + taxes par enfant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm souhaite faciliter l'accès à un camp de jour à proximité de son territoire et que le Camp des Débrouillards est le plus près;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- D'accepter l'offre de service fait par le Camp des Débrouillards et respecter les conditions;
- Qu'un montant de 300 \$ soit remboursé aux parents pour chaque enfant provenant de la municipalité de Montcalm inscrit au camp de jour du Camp des Débrouillards situé à Arundel (service de garde non inclus), sur présentation de pièces justificatives.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.2 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LOISIRS LAURENTIDES

21-04-78

CONSIDÉRANT QUE les membres de Loisirs Laurentides bénéficient des activités et services tels que :

- Info-lettre;
- Formations variées;
- Formation sur la gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL);
- Soutien-conseil dans la mise en place d'infrastructures, d'événements, de projets, etc.;
- Un coup de main pour vous assurer le respect des normes de sécurité dans les parcs et terrains de jeux;
- Accès et accompagnement aux demandes de subventions variées;
- Soutien financier divers (programmes, relance, Fonds de l'Athlète des Laurentides);
- Admissibilité aux journées « Mes Premiers Jeux » offertes gratuitement;
- Admissibilité aux finales régionales et provinciales des Jeux du Québec ;
- Admissibilité au programme Secondaire en spectacle;
- Soutien aux communications;
- Tenue d'ateliers du volet théorique multisport du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE)
- Accès à divers événements ou activités coordonnés par Loisirs Laurentides (Journée nationale du sport et de l'activité physique, Défi château de neige, etc.);
- Événements, défis, colloque, exposition, Gala reconnaissance dans le cadre des festivités du 50^e anniversaire de Loisirs Laurentides;
- Programme provincial en plein air offert aux écoles (projet pilote automne 2021)
- Fonds de transport facilitant l'accès à des événements sportifs ou récréatifs (automne 2021)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de renouveler notre adhésion à Loisirs Laurentides pour 2021-2022, au montant de 84.70 \$ taxes incluses et d'en autoriser le paiement via la carte de crédit Visa Desjardins Affaires.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

21-04-79

11.1 PARTAGE DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AVEC LA RÉGIE INCENDIE NORD-OUEST LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, par la résolution N° 21-03-59, a avisé la RINOL de son intention de mettre fin à son adhésion à titre de membre et de son intention de signer une entente avec le service incendie de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie Nord Ouest Laurentides a démontré de l'intérêt pour partager l'adjointe administrative de la municipalité de Montcalm afin d'assurer le service du greffe de la RINOL durant cette transition;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire de l'employé revient à 33.13\$ de l'heure à la municipalité, Montcalm chargera ce taux à la RINOL pour les heures effectuées par l'adjointe administrative au service du greffe de la RINOL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'accepter le partage de l'adjointe administrative avec la RINOL pour assurer le service de la greffe à un taux horaire de 33.13 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

12. **VARIA**

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions est offerte via la page Facebook.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

21-04-80

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 12 avril 2021 tenue à huis clos et enregistrée.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et secrétaire-trésorier